

Procès-verbal de la 22^e assemblée générale annuelle des membres
de la Caisse Desjardins Pierre-Boucher, régie par la Loi des
coopératives de services financiers, tenue en mode virtuel le lundi
7 avril 2025 à 18 h 30, sous la présidence de M. Alain Déry.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

M. Alain Déry, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres présents à cette 22^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Pierre-Boucher. Au nom de tous les membres du conseil d'administration et de la direction générale, il remercie les membres d'être présents à cette assemblée qui se tient en mode virtuel. Il est assisté de M. Normand Besner, directeur général, Mme Martine Lapointe, vice-présidente du conseil d'administration, et M. Gaétan Béliveau, secrétaire du conseil d'administration et président du comité Coopération.

Le président ajoute que cette formule d'assemblée implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des 4 jours suivant l'assemblée. C'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et la ristourne.

L'assemblée est déclarée ouverte à 18 h 33.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Le président invite les membres à visionner une courte capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

Le président précise que dans le cadre des assemblées générales des caisses, seul un membre de plein droit de la caisse, admis depuis au moins de 90 jours, et respectant également certaines conditions, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Il énumère les conditions.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Il précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions avec les membres.

À cet effet, il invite les membres à visionner une courte vidéo pour se familiariser avec la plateforme numérique.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux (2) scrutateurs(trices). Il recommande alors Mmes Claudine Bourassa et Ghalia Fritesse afin d'agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat de chacun des votes afin qu'il puisse être communiqués aux membres et s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Résolution :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer Mmes Claudine Bourassa et Ghalia Fritesse à titre de scrutatrices.

Les membres sont invités à voter. La proposition de nommer Mmes Bourassa et Fritesse comme scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Le président invite le secrétaire à faire la lecture de l'ordre du jour. Le secrétaire remercie le président et fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024
3. Retour sur l'année 2023
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles de déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions au conseil d'administration
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par acclamation
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président remercie le secrétaire et reprend la parole.

Résolution :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Les membres sont invités à voter. La proposition d'adopter l'ordre du jour tel que soumis est adoptée à l'unanimité.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024

Le président mentionne que nous devons procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2024. Le président précise que considérant que le projet de procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ni le résumé ne sera fait.

Résolution :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 8 avril 2024.

Les membres sont invités à voter. La proposition d'adopter le procès-verbal tel que soumis est adoptée à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président, M. Alain Déry, présente toutes les personnes qui composent le conseil d'administration de la Caisse Pierre-Boucher et remercie chaque membre pour leur implication. Il décrit également les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées. Les sujets évoqués avec les membres sont les suivants :

- 125 ans d'ambition;
- Un leader socioéconomique de taille;
- Présents pour les membres;
- Des solutions numériques innovantes;
- Des actions concrètes pour le développement durable.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président invite Mme Martine Lapointe, vice-présidente du conseil d'administration, à présenter le rapport de surveillance des règles déontologiques de la Caisse. La vice-présidente remercie le président et présente le rapport de surveillance des règles déontologiques de la Caisse pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées¹ à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées² par le Code.

Le président remercie la vice-présidente et reprend la parole.

3.3. Rapport financier

Le président invite les membres à regarder les résultats financiers Mouvement présentés à l'écran.

Il invite maintenant les membres à prendre connaissance des propres résultats de la Caisse en regardant une courte capsule vidéo des résultats financiers de la dernière année.

Le président, M. Alain Déry, invite les membres à lui faire parvenir leurs questions ou commentaires via la boîte de dialogue, elles seront répondues au point 4 de l'ordre du jour.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président invite M. Gaétan Béliveau, président du comité Coopération, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements.

¹ Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

² Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

Le président du comité Coopération remercie le président. Pour présenter les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le FADM, en dons et en commandites, il invite les membres à regarder une courte vidéo.

Il poursuit et informe les membres que le conseil d'administration est fier de présenter quelques projets qui ont été soutenus de manière cohérente avec les priorités d'investissement du *Plan d'engagement et de proximité 2021-2024*.

Il mentionne que le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre à des normes et aux priorités d'investissement de la Caisse ainsi qu'à notre « Politique d'investissement ». Il présente et commente le FADM au 31 décembre 2024 visible à l'écran.

D'ailleurs, il cite quelques-unes des réalisations de la Caisse. Il fait également mention de quelques programmes d'éducation financière et leviers d'engagement qui reflètent nos retombées dans la collectivité :

- La Fabrique à projets;
- Mes finances, mes choix;
- Microcrédit Desjardins aux entreprises;
- Fonds d'entraide Desjardins;
- Créavenir;
- Conférences et ateliers éducatifs.

Il termine en précisant qu'il s'agit-là de quelques-unes de nos réalisations, qui démontre bien que la Caisse sait faire la différence au sein de notre communauté.

Le président, M. Alain Déry, remercie le président du comité Coopération.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président mentionne que tout au long de l'assemblée, les membres ont été invités à s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques. Il invite les personnes intéressées à faire parvenir leurs questions d'ordre général à l'aide de la boîte de dialogue.

Question :

Combien de membres ont participé à l'assemblée l'an passé et combien de membres ont voté pour les ristournes

Réponse :

Le directeur général affirme que 1 068 membres ont voté pour les ristournes l'année dernière.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Pour présenter cet élément distinctif de notre coopérative, le président. M. Alain Déry, invite les membres à regarder une vidéo.

Il spécifie que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui que nous estimons le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et de notre communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables. Il ajoute que la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton

« Documents » sous la fenêtre vidéo et également sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

VOTE EN DIFFÉRÉ – ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Le président mentionne que, comme vus un peu plus tôt, nos excédents se chiffrent à 12 382 000 \$. Il invite le directeur général, M. Normand Besner, à présenter la recommandation du conseil d'administration.

Le directeur général remercie le président et présente la recommandation du conseil d'administration qui se traduit comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			12 382
Virements réglementaires et autres ajustements			(715)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(1 815)		
• Autres éléments du résultat	766		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	336		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(2)		
Solde des excédents à répartir			11 667
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(2 629)
• Ristourne	(3 010)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	767		
• Affectation au FADM	(386)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(9 038)
Solde des excédents à répartir			0

FADM Fonds d'aide au développement du milieu
RRE Réserve pour ristournes éventuelles

1 L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Versement de la ristourne pour l'année 2024 : 3 394 163 \$.



Le président remercie le directeur général. Maintenant que vous connaissez notre recommandation, nous avons besoin d'un proposeur et d'un appuyeur.

Le président rappelle que la proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Des précisions sur la façon de voter seront données un peu plus tard.

Résolution :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander le partage des excédents.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président mentionne qu'étant lui-même une personne candidate, la vice-présidente, Mme Martine Lapointe, agira comme présidente d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC) et M. Gaétan Béliveau, secrétaire du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection.

Il cède la parole à Mme Lapointe.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

La vice-présidente fait un rappel de la démarche du profil collectif enrichi. La confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée. C'est pourquoi le conseil se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi. Elle présente et commente le tableau des critères recherchés du profil collectif enrichi en 2025, présenté à l'écran.

En terminant, elle informe les membres que toutes les candidatures éligibles seront brièvement présentées ce soir.

Elle mentionne que l'appel de candidatures a été lancé durant la 3^e semaine de janvier. Il présente le rapport du comité de mise en candidature. Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 21 janvier 2024 (21 janvier au 10 février 2025, 17 h).

Elle mentionne que quatre (4) postes sont à pourvoir au conseil d'administration. La durée du mandat de ces postes est de trois (3).

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu deux (2) candidatures. Après vérification, deux (2) candidatures sont éligibles, car elles remplissent les conditions et qualités requises par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le *Règlement intérieur* (RIC) et le *Code de déontologie*.

Par ordre alphabétique, la vice-présidente présente les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration cette année.

Mme Audrey Bélanger;
M. Alain Déry.

Elle précise que globalement, le comité mise en candidatures confirme que toutes les personnes susmentionnées correspondent à un ou plusieurs critères recherchés. Étant donné que le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre de postes à pourvoir, les personnes candidates seront donc élues par acclamation à l'assemblée générale annuelle. Pour les deux (2) postes restés vacants, le conseil d'administration aura la responsabilité de recruter, après l'assemblée générale annuelle des membres intéressés qui correspondent aux critères recherchés afin d'enrichir le profil collectif.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

La vice-présidente invite chacune des personnes candidates à se présenter, par ordre alphabétique, aux membres. À tour de rôle, les personnes candidates s'adressent aux membres présents à l'assemblée.

Elle remercie les personnes candidates.

5.2.4. Élection par acclamation

Étant donné que nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler, la vice-présidente déclare élues dès maintenant aux postes de membre du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Mme Audrey Bélanger;
M. Alain Déry.

Elle félicite les nouveaux élus et cède la parole à M. Alain Déry, président du conseil d'administration.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause. En effet, dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes. Il rappelle que pour exercer leur droit de vote, seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

Il ajoute qu'une réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Voter » dans **AccèsD** ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse, même les membres n'ayant pas participé à l'assemblée de ce soir pourront également voter en toute connaissance de cause. Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 11 avril 2025, 23 h 59. Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

Puis, dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. Ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président invite les membres à compléter le court sondage de satisfaction sur l'assemblée d'aujourd'hui. Un lien cliquable menant à ce sondage se trouve à côté du bouton « Documents ».

Au nom du conseil d'administration, le président, M. Alain Déry, remercie les membres de leur présence, leur implication et leur confiance envers les membres du conseil d'administration et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins Pierre-Boucher.

Il félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus. Il remercie également toutes les personnes qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée.

Enfin, il tient à remercier tout particulièrement le directeur général, M. Normand Besner, et tout le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Il souhaite une bonne fin de soirée à tous et les invite à surveiller les prochaines communications.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

VOTE EN DIFFÉRÉ – ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Les membres ont voté :

Résultats : $\frac{94,6\%}{1 \text{ pour}}$ $\frac{5,4\%}{2 \text{ contre}}$

La proposition d'adopter la répartition des excédents annuels (ristournes) est adoptée à la majorité.

Le président déclare officiellement l'assemblée levée le 15 avril 2025, 11 h 57.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE